

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le lundi dix-sept octobre deux mille seize (17 octobre 2016).

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi dix-sept octobre deux mille seize (17 octobre 2016) à 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Alain Mercier	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur René Morrissette	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et Me Maude Chartier, assistant greffier.

**SOUS** la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

**RÉSOLUTION 16-343**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal ajoute le sujet suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

- Demande d'aide financière – Fonds Canada 150

et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 16-344**

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bécancour souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements d'emprunt numéros 710(747), 1059, 1060, 1061, 1075, 996, 1238, 1239, 1240, 1242, 1259 et 1344;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bécancour a demandé, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 487 000 \$, datée du 2 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la feuille de résultat des ouvertures de soumissions intitulée : « Soumissions pour l'émission d'obligation » (ANNEXE A);

**CONSIDÉRANT** que l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

L'émission d'obligations de la Ville de Bécancour, au montant de 2 487 000 \$, est adjugée à Financière Banque Nationale inc. pour le prix et les conditions mentionnées à la feuille de résultat des ouvertures de soumissions intitulée : « Soumissions pour l'émission d'obligation », laquelle est jointe à la présente résolution comme ANNEXE A pour en faire partie intégrante.

Financière Banque Nationale inc. doit mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après « CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission.

Le maire et le trésorier et directeur du Service des finances sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

CDS est autorisée à agir au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

CDS doit procéder au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation.

Le trésorier et directeur du Service des finances est autorisé à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé : « Autorisation pour plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

## **ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 16-345**

#### **MODIFICATION DE CERTAINS RÈGLEMENTS – ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bécancour souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 487 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt et pour les montants suivants :

<b><u>RÈGLEMENT D'EMPRUNT</u></b>	<b><u>POUR UN MONTANT DE</u></b>
710(747) Subv. PADEM	251 400 \$
1059	31 300 \$
1060	90 600 \$
1061	100 800 \$
1075	22 500 \$
996	46 500 \$
1238	91 083 \$
1239	67 800 \$
1240	181 333 \$
1242	130 735 \$
1259	16 800 \$
1344	1 456 149 \$

**CONSIDÉRANT** que pour cette émission d'obligations, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels les obligations sont émises;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier**

#### **IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Les règlements d'emprunt mentionnés ci-haut sont modifiés, s'il y a lieu, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard de ceux-ci, compris dans l'émission d'obligations de 2 487 000 \$, afin qu'ils soient conformes à ce qui suit :

- 1° Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 2 novembre 2016.
- 2° Les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après « CDS ») et seront déposées auprès de CDS.
- 3° CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.
- 4° CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation.

- 5° Le Conseil autorise le trésorier et directeur du Service des finances à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé : « Autorisation pour plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».
- 6° Pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS sera autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de la Banque nationale du Canada, 1600, boulevard Bécancour, Bécancour, G9H 3T9.
- 7° Les intérêts seront payables semi-annuellement le 2 mai et le 2 novembre de chaque année.
- 8° Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7).
- 9° Les obligations seront signées par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances.
- 10° Ville de Bécancour mandate CDS afin d’agir en tant qu’agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu’elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 16-346**

**ÉMISSION D’OBLIGATIONS POUR UN TERME PLUS COURT**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Pour réaliser l’emprunt au montant total de 2 487 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 710(747), 1059, 1060, 1061, 1075, 996, 1238, 1239, 1240, 1242, 1259 et 1344, la Ville de Bécancour est autorisée à émettre des obligations pour un terme plus court que celui prévu dans ces règlements, soit pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 2 novembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour ces amortissements pour le règlement d’emprunt numéro 1344, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l’emprunt.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**

Avis est par les présentes donné, par monsieur le conseiller René Morrissette, qu’à une séance subséquente sera présenté le règlement numéro 1473 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et remplaçant le règlement numéro 679.

**RÉSOLUTION 16-347**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1473**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement mentionné ci-dessous;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :**

- 1. ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 1473 intitulé : « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux et remplaçant le règlement numéro 679 ».
- 2. DÉLÉGATION.** Le conseil municipal délègue au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique sur ce projet de règlement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 16-348**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS CANADA 150**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :**

- 1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal autorise Ville de Bécancour à présenter une demande d'aide financière, au ministère du Patrimoine canadien, au Fonds Canada 150, pour un monument commémoratif aux anciens combattants et aux premiers répondants.
- 2. PERSONNES AUTORISÉES.** Le conseil municipal nomme monsieur le maire Jean-Guy Dubois et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, comme personnes autorisées et les autorise à signer, pour et au nom de la Ville, cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

Période de questions.

**RÉSOLUTION 16-349**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance.

**ADOPTÉE**

---

**Carmen L. Pratte, maire suppléant**

---

**Maude Chartier, assistant greffier**